



Infor Anael Finance iSeries
Fichier des écritures comptables
FEC

© Copyright 2016 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Finance iSeries V7

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : avril 28, 2016

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Pré-requis	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Fichier des écritures comptables.....	7
Généralités.....	7
Exigences respectées dans le FEC d'Anael	8
Mise en œuvre dans Anael.....	10
Les sociétés.....	10
Création du fichier fiscal	10
Prise de paramètres.....	10
Traitement	11
Description du fichier des écritures comptables	12
Contenu du FEC – Détail des zones.....	13
Alimentation de EcritureNum	14
Report à nouveau.....	15
Exemple des valeurs contenues dans une ligne du FEC	15
Exemple Fichier “377622188FEC20121231”.....	16
Création du fichier fiscal s/exercice en cours.....	18
Prise de paramètres.....	18
Traitement	18
Chapitre 2 Consultation sur numéro fiscal.....	21

À propos de ce manuel

Ce document décrit la mise en œuvre du module “fichier fiscal” après parution de l’arrêté du 29 juillet 2013 portant modification des dispositions de l'article A. 47 A-1 du livre des procédures fiscales relatif aux normes de copies des fichiers sur support informatique.

Le respect des normes définies à l'article 1er est obligatoire pour les contrôles des exercices clos à compter du 1er janvier 2013 effectués en application de l'article L. 47 A du livre des procédures fiscales.

Public concerné

Utilisateurs d’Infor Anael Finance iSeries

Pré-requis

Module verrouillé par clé d’accès

Nouveau module n° 53 à partir de la V6R2 : « Fichier fiscal des écritures comptables »

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1	Septembre 2013	Brigitte Quevedo	Création
2	Décembre 2013	Brigitte Quevedo	Nouvelle notice du 28/11/2013 commentant l'article A.47 A-1
3	Janvier 2014	B. Quevedo	Montant devise et n° chrono
4	Juin 2014	B. Quevedo	Société sans SIREN & fichier contrôle
5	Mars 2015	B. Quevedo	Précision sur EcritureNum
6	Mars 2016	B. Quevedo	Mise aux normes Infor

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Généralités

Le module “Fichier Fiscal des écritures comptables”, verrouillé par clé d’accès concerne le développement relatif au format des données dématérialisées proposé par la DGFIP qui devient obligatoire pour les exercices clos en 2013.

Ce document décrit la mise en œuvre du module “fichier fiscal” après parution

- de l’arrêté du 29 juillet 2013 portant modification des dispositions de l’article A. 47 A-1 du livre des procédures fiscales relatif aux normes de copies des fichiers sur support informatique.
- Du bulletin officiel des finances publiques BOI-CF-IOR-60-40-20 du 13/12/213

Ce fichier ne remplace pas l’obligation d’archivage fiscal, il vient en plus.

Il est vivement conseillé de le constituer juste après l’archivage, lors des traitements de fin d’année et de le conserver sur un support pérenne avec toutes les archives de l’exercice.

Références :

2 - Arrêté

Arrêté du 29 juillet 2013 portant modification des dispositions de l’article A. 47 A-1 du livre des procédures fiscales relatif aux normes de copies des fichiers sur support informatique

NOR: BUDE1315492A

Version consolidée au 02 août 2013

2 - BOI

Les commentaires de ces dispositions sont publiés dans BOFiP-Impôts sous la référence BOI-CF-IOR-60-40 : notamment le « BOI-CF-IOR-60-40-20-20131213 » publié le 13/12/2013

Exigences respectées dans le FEC d'Anael

- Les copies mentionnées au I de l'article L. 47 A sont transmises, sous forme de fichiers à plat, à organisation séquentielle et structure zonée remplissant les critères suivants :
- Les enregistrements sont séparés par le caractère de contrôle Retour chariot
- la première ligne du fichier comporte le nom des champs, comme défini dans le tableau
- La longueur des enregistrements est variable (du fait que certaines zones sont à null)
- Les zones sont séparées par le caractère " | ". Le caractère séparateur de zone utilisé est unique et non équivoque dans chaque fichier
- l'ensemble des données comptables et des écritures retracées dans tous les journaux comptables au titre d'un exercice est remis dans un fichier unique :
 - dénommé fichier des écritures comptables (code SIREN+FEC+Date de clôture)
 - dans lequel les écritures sont classées par ordre chronologique de validation (classées en ordre croissant sur le n° interne DINT/DWS).
 - les dix-neuf premières informations devant obligatoirement correspondre, dans l'ordre, à celles listées dans le tableau
 - Ce fichier doit être constitué des écritures après opérations d'inventaire, hors écritures de centralisation et hors écritures de solde des comptes de charges et de produits. Il comprend les écritures de reprise des soldes de l'exercice antérieur et contient, pour chaque écriture, l'ensemble des données comptables figurant dans le système informatisé comptable de l'entreprise.
Anael extrait toutes les écritures comptables de l'exercice traité à l'exception des écritures de clôture d'exercice si celles-ci ont été générées (écritures enregistrées dans un journal dont l'option « à nouveau/clos » = C).
 - Pour chaque exercice, les **premiers numéros d'écritures** comptables du fichier correspondent aux écritures de reprise des soldes de l'exercice antérieur

Anael constitue le fichier par ordre croissant d'enregistrement des pièces (croissant pas n° interne DINT/DWS) et ne renumérote pas les pièces. Cette exigence sera remplie si les Reports à nouveau (reprise de soldes de l'exercice antérieur) sont bien les premières écritures générées sur l'exercice (premiers n° internes ; il ne suffit pas qu'elles soient sur la première période de l'exercice).

- Chaque fichier remis est obligatoirement accompagné d'une description, qui précise :
 - « 1° Le nom, la nature et la signification de chaque zone ;
 - « 2° La signification des codes utilisés comme valeurs de zone ;
 - « 3° Toutes les informations techniques nécessaires au traitement des fichiers, et notamment le jeu de caractères utilisé, le type de structure, la longueur des enregistrements, les caractères séparateur de zone et séparateur d'enregistrement.Voir document annexe « **Description d'accompagnement du Fichier Fiscal** » Anael finance iSeries
- Le codage des informations doit être conforme aux spécifications suivantes :
 - Le FEC dans Anael est au format de caractères UTF-8 (et répond donc à l'exigence : « Les caractères utilisés appartiennent à l'un des jeux de caractères ASCII, norme ISO 8859-15 ou EBCDIC »)

- Les valeurs numériques sont exprimées en mode caractère et en base décimale, cadrées à droite et complétées à gauche par des zéros pour les zones de longueur fixe. Le signe est indiqué par le premier caractère à partir de la gauche. La virgule sépare la fraction entière de la partie décimale. Aucun séparateur de millier n'est accepté ;
- Les zones alphanumériques sont cadrées à gauche et complétées à droite par des espaces ;
- Les dates sont exprimées au format AAAAMMJJ sans séparateur.

La notice du 19/11/2013 commentant l'article A.47 A-1 du livre des procédures fiscales concerne les points suivants :

- Lorsque les zones ne sont pas renseignées, elles doivent être à null et non pas à 0 (les dates par exemple).
- Si l'établissement est présent sur l'écriture, le faire apparaître dans le fichier dans la colonne dédiée – colonne 19 (CodeEtb), ce qui décale les autres colonnes.
- Permettre la constitution du FEC sur l'exercice en cours (en cas de contrôle de TVA par exemple).

Copie de Fichiers

« Les copies de fichiers sont remises sur des disques optiques de type CD ou DVD non réinscriptibles, clôturés de telle sorte qu'ils ne puissent plus recevoir de données et utilisant le système de fichiers UDF et/ou ISO 9660 ».

« En accord avec le service vérificateur, d'autres supports pourront être utilisés. ».

Important :

Anael dépose le fichier des écritures comptables 'SirenFECDatecloture' (ou 'SirenFECDatearrêté'si FEC sur exercice en cours) dans la zone IFS de la machine iSeries. Les copies de fichiers pour remise au vérificateur sont de la responsabilité de l'utilisateur d'Anael.

Mise en œuvre dans Anael

Les sociétés

Les paramètres SIREN et répertoire du fichier fiscal doivent être mis à jour dans chaque société.

Si le module est déverrouillé, le code action 'FF' devant le code société permet de paramétrer le répertoire de la zone IFS dans lequel sera constitué le fichier des écritures comptables.

Dans la fenêtre contextuelle **Fichier fiscal**. Spécifiez le chemin du répertoire dans le champ **Lien répertoire** (ex. Lien répertoire */home/fiscal/*).

Le code SIREN, composant du nom du fichier, est contrôlé à la validation du répertoire.

Remarque : Si le code SIREN est invalide ou absent, le message d'alerte «Code SIREN invalide » s'affiche.

- 'Entrée' pour effacer le message et valider par 9 (le nom du fichier contiendra Ste+code au lieu du SIREN)
- F3 pour abandonner et revenir à l'écran précédent

Création du fichier fiscal

Prise de paramètres

Résultats → Fichier fiscal → option **Fichier fiscal s/exercice clos**

Pour constituer le fichier, se positionner dans l'environnement correspondant (Société/exercice clôturé à traiter).

Les paramètres suivants sont pré positionnés et affichés pour information.

- Fichier : 377622188FEC20111231.txt où
 - 377622188 est le n° de SIREN de la société
 - FEC pour Fichier des écritures comptables
 - 20121231 est la date de clôture de l'exercice traité 20110
- Répertoire : il s'agit du répertoire IFS défini dans la société
- L'option de "Sortie fichier pour contrôle" permet de créer un fichier sur l'AS, reflet du FEC de l'IFS. Il contiendra exactement les mêmes écritures que le fichier FEC. Les données de ce fichier sont exploitables par les outils classiques à disposition sur la machine iSeries (SQL; Query, ...)

- Si vous spécifiez « O », la fenêtre contextuelle **Sortie fichier** s'affiche. Renseignez le nom du fichier et de la bibliothèque si la sortie est demandée.

A la validation le programme effectue les contrôles suivants :

- L'exercice doit être clôturé et archivé, sinon affichage d'un message d'erreur bloquant
- Si le fichier des écritures a déjà été constitué (top dans l'exercice), un message d'information est affiché. Le traitement peut alors être abandonné par 'F3' ou poursuivi par 'entrée'.
- Si le SIREN est
 - invalide, un message d'alerte « code SIREN invalide pour la société xxxxx » est adressé permettant d'arrêter le traitement ou de le continuer (par entrée) pour créer un FEC dont le nom est : « SteXXXXFECAAAAMMJJ »
 - valide, le traitement démarre et crée un FEC dont le nom est : « SIRENFECAAAAMMJJ »

Traitement

- Recherche des écritures comptables de l'exercice (du FAN200P1), de la première à la dernière période de l'exercice (01 à ...) traité.
- Tri par ordre croissant sur le N° interne (Société/exercice/DINT/DWS)
- Les écritures des journaux de clôture (JOPT01 =C dans FAN060P1) et des journaux analytiques (type Y) sont exclues
- Constitution du fichier FEC :
 - Toutes les informations proviennent du fichier des écritures FAN200P1 (ou équivalent FRA200P1) à l'exception du libellé des journaux, comptes et tiers.
 - Le numéro d'écriture « EcritureNum » doit contenir le numéro sur une séquence continue de l'écriture comptable. Dans Anael, le n° chronologique d'enregistrement des écritures (7c. num.) peut être automatique par : société/exercice, société/exercice/établissement, société/exercice/période, par société/Exercice/journal, société/exercice/établissement/journal.
L'alimentation de « EcritureNum » dépend donc du paramétrage (voir suite).
 - Le fichier est généré dans le répertoire défini
 - Le fichier est constitué tel que décrit au paragraphe Description du fichier des écritures comptables.
 - Le top « fichier fiscal constitué » est mis à jour dans le fichier des exercices (zone EOPT25 du FAN015P1)
- Le numéro de pièce EcritureNum retenu est alimenté dans la zone DFI20A (N° chrono administratif) du FAN200P1 et une option de recherche sur ce n° est disponible dans le menu
- Si la sortie d'un fichier de contrôle est demandé, ce fichier est créé avec le nom et la bibliothèque renseignés en prise de paramètres
- Le rappel de la sélection et une page informant du bon déroulement du traitement sont générés dans le spoule

Description du fichier des écritures comptables

Information	Nom du champ	Type	Lg	N°
Le code journal de l'écriture comptable	JournalCode	A	3	1
Le libellé journal de l'écriture comptable	JournalLib	A	25	2
Le numéro sur une séquence continue de l'écriture comptable	EcritureNum	A	20	3
La date de comptabilisation de l'écriture comptable	EcritureDate	Date	8	4
Le numéro de compte, dont les trois premiers caractères doivent correspondre à des chiffres respectant les normes du plan comptable français	CompteNum	A	6	5
Le libellé de compte, conformément à la nomenclature du plan comptable français	CompteLib	A	32	6
Le numéro de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	CompAuxNum	A	8	7
Le libellé de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	CompAuxLib	A	32	8
La référence de la pièce justificative	PieceRef	A	17	9
La date de la pièce justificative	PieceDate	Date	8	10
Le libellé de l'écriture comptable	EcritureLib	A	25	11
Le montant au débit	Debit	N	15	12
Le montant au crédit	Credit	N	15	13
Le lettrage de l'écriture comptable (à blanc si non utilisé)	EcritureLet	A	3	14
La date de lettrage (à blanc si non utilisé)	DateLet	Date	8	15
La date de validation de l'écriture comptable	ValidDate	Date	8	16
Le montant en devise (à blanc si non utilisé)	Montantdevise	N	17	17
L'identifiant de la devise (à blanc si non utilisé)	Idevise	A	3	18
Code établissement	CodeEtbtt	A	1	19
Date de plus haut lettrage	DatHautLet	Date	8	20
N° interne d'enregistrement dans Anael	NumInt	A	17	21
N° de ligne dans la pièce	NumLign	A	5	22
Report à nouveau Top « A » si écriture de RAN	Anouv	A	1	23

L'ordre des zones (jusqu'à la zone n° 19) est imposé .Les colonnes 20, 21, 22 et 23 sont ajoutées par Anael.

Contenu du FEC – Détail des zones

Information	Zones du FAN200P1 servant à l'alimentation
Le code journal de l'écriture comptable	Code journal DJAL
Le libellé journal de l'écriture comptable	Libellé du journal (du fichier des journaux FAN060P1)
Le numéro sur une séquence continue de l'écriture comptable	Voir tableau § Alimentation de EcritureNum
La date de comptabilisation de l'écriture comptable	Date de comptabilisation (RJOURA+RMOISP+RANJ)
Le numéro de compte, dont les trois premiers caractères doivent correspondre à des chiffres respectant les normes du plan comptable français	N° de compte général RGEN Anael est paramétrable et permet de respecter les normes du plan comptable. La codification des comptes est de la responsabilité de l'utilisateur.
Le libellé de compte, conformément à la nomenclature du plan comptable français	Libellé du compte général (NOM1 du FAN021)
Le numéro de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	Code auxiliaire (RAUX de l'écriture) null si non renseigné
Le libellé de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	Raison sociale de la fiche tiers (du FAN050P1) null si non renseigné
La référence de la pièce justificative	N° de la pièce d'origine DPIECE, si blanc N° chrono DCHRON, si blanc N° interne DWSINT
La date de la pièce justificative	Date d'origine de la pièce (DDATOA+DDATOM+DDATOJ)
Le libellé de l'écriture comptable	Libellé de la ligne d'écriture DLIB
Le montant au débit	Montant débit signé et décimalisé (soit DMONT*DCOEF positif) par exemple 000000007165,74 ou -000000007165,74
Le montant au crédit	Montant crédit signé et décimalisé (soit DMONT*DCOEF négatif) par exemple 000000001111,11 ou -000000001111,11
Le lettrage de l'écriture comptable (à blanc si non utilisé)	Code lettrage si renseigné sur la ligne d'écriture (DLET) null si non renseigné
La date de lettrage (à blanc si non utilisé)	Date de lettrage, si lettrage renseigné (DATLET) null si non renseigné
La date de validation de l'écriture comptable	Date d'enregistrement dans le système. Date reconstituée à partir du numéro interne (DINT) sous la forme AAAAMMJJ.
Le montant en devise (à blanc si non utilisé)	Montant de la ligne en devise décimalisé DMDEV (négatif si crédit)
L'identifiant de la devise (à blanc si non utilisé)	Code devise de la ligne DCODEV

L'établissement de la ligne d'écriture	Code établissement RETAB null si non renseigné
Date de plus haut lettrage	Date de plus haut lettrage alimentée si le code lettrage est renseigné. null si non renseigné
N° interne d'Anael	Zone ajoutée dans le FEC d'Anael à titre indicatif DINTDWS L'unicité absolue d'une pièce dans Anael correspond au DINTDWS ex DINT : 21304610214400 et DWS : ABC où 2 = millésime (2000) ; 13 = année dans le millésime (2013) ; 046 = n° du jour de l'année 2013 (15 février 2013) ; 102144 = HHMMSS (10h21min44sec) ; 00= n° de séquence (99 pièces possibles à la seconde) – ABC = le N° session de validation de la pièce
N° de ligne dans la pièce	Zone ajoutée dans le FEC d'Anael à titre indicatif Alimentée avec DNOLIG soit le n° de ligne à l'intérieur de la pièce comptable (DNOLIG)
Top 'Report à nouveau '	Zone ajoutée dans le FEC d'Anael à titre indicatif pour identifier les écritures de Report à nouveau. Valeur ' ' ou 'A'. Cette colonne prend la valeur 'A' lorsqu'il s'agit d'écriture de report à nouveau, écriture enregistrée dans un journal d'à nouveau (EOPT24 =A dans le journal). null si non renseigné

Alimentation de EcrireNum

EcrireNum est construite par une concaténation d'informations existantes dans l'écriture dès sa saisie en fonction du paramétrage.

Paramètre Exercice FAN015P1		Paramètre Journal FAN060P1		Alimentation de « EcrireNum » dans le fichier des écritures comptables par concaténation des zones suivantes
N° Chronologique	Tranche Sté /Etab	Chrono	Par Sté /Etab	zone DFI20A du FAN200P1
A= auto annuel	S			'REXA'+ 'DCHRON'
A= auto annuel	E			'REXA'+ 'RETAB'+ 'DCHRON'
M= auto périodique	S			'REXA'+ 'RPERIO'+ 'DCHRON'
M= auto périodique	E			'REXA'+ 'RPERIO'+ 'RETAB'+ 'DCHRON'
J=Voir journal		A	S	'REXA'+ 'DJAL'+ 'DCHRON'
J=Voir journal		A	E	'REXA'+ 'DJAL'+ 'RETAB'+ 'DCHRON'
J=Voir journal		M	S	'REXA'+ 'RPERIO'+ 'DJAL'+ 'DCHRON'
J=Voir journal		M	E	'REXA'+ 'RPERIO'+ 'DJAL'+ 'RETAB'+ 'DCHRON'

J=Voir journal		O=manuel		'REXA'+ 'DJAL'+ 'DCHRON'
J=Voir journal		N=Pas de chrono		'DINT'+ 'DWS'
S= manuel(saisi)				'REXA'+ 'DCHRON'
N=Pas de chrono				'DINT'+ 'DWS'

REXA = Année de la pièce (date de comptabilisation de la pièce)

RPER = Code période de la pièce (date)

Report à nouveau

Le montant global des RAN des tiers de l'exercice précédent figure dans le compte centralisateur du journal de report à nouveau puisqu'il n'existe pas de pièce (au sens comptable) de report à nouveau de tiers.

Le détail par tiers correspondant figure dans le FEC de l'exercice précédent. Il s'agit des écritures CG/tiers dont le code lettrage est à blanc ou dont [le code lettrage est renseigné et que la date de plus haut lettrage est supérieure à la date de clôture de l'exercice].

Exemple des valeurs contenues dans une ligne du FEC

Ligne 1	Ligne 2 et suite
Intitulé	Informations de la ligne
JournalCode	ODG
JournalLib	ODG _OPERATIONS DIVERSES
EcritureNum	20110000004
EcritureDate	20110520
CompteNum	151100
CompteLib	PROV. POUR LITIGES
CompAuxNum	
CompAuxLib	
PieceRef	ODST
PieceDate	20100120
EcritureLib	OD STANDARD
Debit	000000000000,00
Crédit	000000003123,46
EcritureLet	000
DateLet	00000000

Fichier des écritures comptables

ValidDate	20110525
Montantdevis	-0000000003123,46
Idevis	EUR
CodeEtb	01
DatHautLet	00000000
NumInt	21114512032500DEV
NumLign	00001
Anouv	A

Exemple Fichier “377622188FEC20121231”

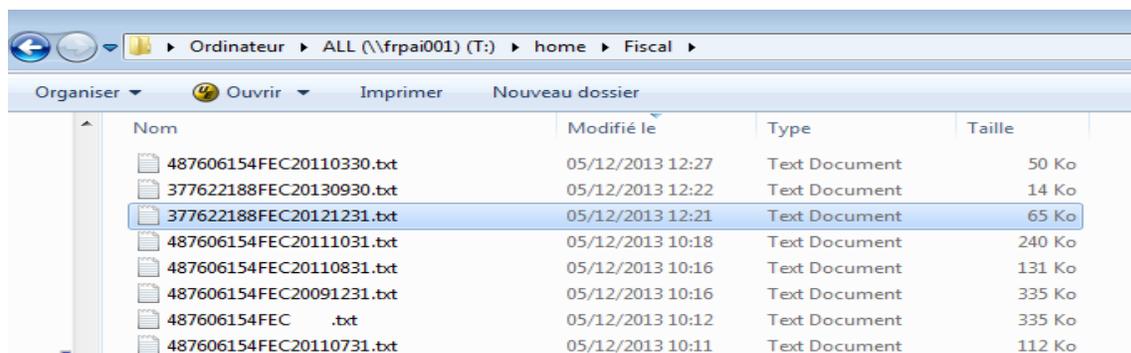
Affichage du répertoire « /Home/Fiscal/ » de l'IFS de la machine FRPAI001

Des fichiers texte figurent dans le répertoire, par exemple :

487606154FEC20110330.TXT

377622188FEC20130930.TXT

377622188FEC20121231.TXT



Nom	Modifié le	Type	Taille
487606154FEC20110330.txt	05/12/2013 12:27	Text Document	50 Ko
377622188FEC20130930.txt	05/12/2013 12:22	Text Document	14 Ko
377622188FEC20121231.txt	05/12/2013 12:21	Text Document	65 Ko
487606154FEC20111031.txt	05/12/2013 10:18	Text Document	240 Ko
487606154FEC20110831.txt	05/12/2013 10:16	Text Document	131 Ko
487606154FEC20091231.txt	05/12/2013 10:16	Text Document	335 Ko
487606154FEC .txt	05/12/2013 10:12	Text Document	335 Ko
487606154FEC20110731.txt	05/12/2013 10:11	Text Document	112 Ko

Affichage des 20 premières lignes

1	JournalCode	JournalLib	EcritureNum	EcritureDate	CompteNum	CompteLib	CompAuxNum	CompAuxLib	PieceRef	PieceDate	EcritureLib	Debit	Credit	EcritureLet	DateLet	V
2	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000001		20120101	401000	FOURNISSEURS FG					00000001		20120101	REPORT A.N	
3	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000001		20120101	590300	PROVISIONS SUR ACTIONS					00000001		20120101	REPORT A.N	401000
4	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000002		20120101	403000	EAF FOURNISSEURS FG					00000002		20120101	REPORT A.N	
5	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000002		20120101	590300	PROVISIONS SUR ACTIONS					00000002		20120101	REPORT A.N	403000
6	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000003		20120101	411000	CLIENT 411000 EX 970					00000003		20120101	REPORT A.N	
7	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000003		20120101	590300	PROVISIONS SUR ACTIONS					00000003		20120101	REPORT A.N	411000
8	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000003		20120101	411000	CLIENT 411000 EX 970					00000003		20120101	REPORT A.N	
9	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000003		20120101	590300	PROVISIONS SUR ACTIONS					00000003		20120101	REPORT A.N	411000
10	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000004		20120101	413050	PRELEVEMENTS					00000004		20120101	REPORT A.N	
11	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000004		20120101	590300	PROVISIONS SUR ACTIONS					00000004		20120101	REPORT A.N	413050
12	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000005		20120101	101000	CAPITAL					00000005		20120101	A.N. AU 01/2012	
13	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000005		20120101	110000	OUVERTURE BENEF					00000005		20120101	A.N. AU 01/2012	
14	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000005		20120101	119000	RAN SOLDE					00000005		20120101	A.N. AU 01/2012	
15	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000005		20120101	119000	RAN SOLDE					00000005		20120101	A.N. AU 01/2012	
16	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000005		20120101	131000	SUBVENTION D'EQUIPEMENT					00000005		20120101	A.N. AU 01/2012	
17	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000005		20120101	138000	AUTRES SUBVENTIONS					00000005		20120101	A.N. AU 01/2012	
18	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000005		20120101	145000	AMORTISSEMENTS					00000005		20120101	A.N. AU 01/2012	
19	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000005		20120101	151100	PROV. POUR LITIGES					00000005		20120101	A.N. AU 01/2012	
20	ANV	JOURNAL D'OUVERTURE	2012000005		20120101	151500	PROV RISQUE DE CHANGE					00000005		20120101	A.N. AU 01/2012	

Suite

alidDat	Montantdebase	Idebase	CodeEctbt	DatHautLet	NumInt	NumLig	Anouv	CR
000000000000,00	0000000134344,26			20120709	0000000134344,26	EUR 01	21219112395600BAT	00001 ACR
0000000134344,26	0000000000000,00			20120709	0000000134344,26	EUR 01	21219112395600BAT	00002 ACR
000000000000,00	0000000035000,00			20120709	0000000035000,00	EUR 01	21219112395601BAT	00003 ACR
0000000035000,00	0000000000000,00			20120709	0000000035000,00	EUR 01	21219112395601BAT	00004 ACR
0000000120440,00	0000000000000,00			20120709	0000000120440,00	EUR 01	21219112395602BAT	00005 ACR
000000000000,00	0000000120440,00			20120709	0000000120440,00	EUR 01	21219112395602BAT	00006 ACR
000000000000,00	0000000005200,00			20120709	0000000005200,00	EUR 01	21219112395602BAT	00007 ACR
0000000005200,00	0000000000000,00			20120709	0000000005200,00	EUR 01	21219112395602BAT	00008 ACR
0000000015914,72	0000000000000,00			20120709	0000000015914,72	EUR 01	21219112395603BAT	00009 ACR
000000000000,00	0000000015914,72			20120709	0000000015914,72	EUR 01	21219112395603BAT	00010 ACR
000000000000,00	0000000200000,00			20120709	0000000200000,00	EUR 01	21219112454400BAT	00001 ACR
0000000056697,62	0000000000000,00			20120709	0000000056697,62	EUR 01	21219112454400BAT	00002 ACR
000000000000,00	0000000052563,95			20120709	0000000052563,95	EUR 01	21219112454400BAT	00003 ACR
000000000000,00	0000000021217,28			20120709	0000000021217,28	EUR 01	21219112454400BAT	00004 ACR
000000000000,00	0000000003000,00			20120709	0000000003000,00	EUR 01	21219112454400BAT	00005 ACR
000000000000,00	0000000000276,48			20120709	0000000000276,48	EUR 01	21219112454400BAT	00006 ACR
000000000000,00	0000000012975,15			20120709	0000000012975,15	EUR 01	21219112454400BAT	00007 ACR
000000000000,00	0000000007447,44			20120709	0000000007447,44	EUR 01	21219112454400BAT	00008 ACR
000000000000,00	0000000000723,00			20120709	0000000000723,00	EUR 01	21219112454400BAT	00009 ACR

Création du fichier fiscal s/exercice en cours

Prise de paramètres

Résultats → Fichier fiscal → option « Fichier fiscal s/exercice ouvert »

Contrairement au fichier fiscal à constituer systématiquement après archivage de l'exercice, ce fichier est constitué exceptionnellement, en cas de contrôle fiscal sur l'exercice.

Pour le constituer, se positionner dans l'environnement correspondant (Société/exercice en cours à traiter) ; à part la date d'arrêté (obligatoire), les paramètres de traitements sont pré positionnés et affichés pour information.

Fichier : 377622188FEC20130531.txt (ou code société si SIREN invalide) où

- 377622188 est le n° de SIREN de la société
- FEC pour Fichier des écritures comptables
- 20130531 est la date d'arrêté sur l'exercice en cours

L'écran affiche ces informations :

Champ	Valeur
Date d'arrêté	31 05 2013
Répertoire	/home/fiscal/
Fichier	377622188
Sortie fichier pour valeur	N

A la validation le programme contrôle

- Que la date d'arrêté est bien sur l'exercice et que celui-ci est ouvert, sinon affichage d'un message d'erreur bloquant
- Que le code SIREN est valide,
 - Si oui, le traitement est lancé et crée le fichier « SIREN+FEC+AAAAMMJJ »
 - sinon message d'alerte
 - pour continuer en créant un fichier dont le nom est « STE + code société +FEC+AAAAMMJJ » ou
 - pour arrêter.
- Si le fichier a déjà été constitué, il est systématiquement remplacé.

Traitement

Le traitement est identique à celui du FEC sur exercice archivé aux différences près suivantes :

- Recherche des écritures de la première période jusqu'à la période concernant la date d'arrêté
- Aucun marquage dans le fichier des exercices (le FEC classique sera effectué après clôture et archivage de l'exercice).
- Constitution du fichier de contrôle à la demande.

La structure des enregistrements est identique à celle du fichier fiscal de fin d'exercice.

Recherche sur chrono administratif

Résultats → Fichier fiscal → option **Recherche sur chrono adm**

Cette option permet d'afficher une pièce comptable à partir du numéro de pièce alimenté dans la colonne EcritureNum du fichier des écritures comptables remis à l'administration fiscale.

Possibilité d'afficher un ou plusieurs numéros de chrono administratifs pour afficher ensuite la pièce correspondante. Les codes actions sont identiques à ceux qui existent déjà dans les options de recherche d'Anael.

L'affichage des numéros chrono peut se faire

- Par société/ sur l'exercice d'environnement
- pour plusieurs sociétés/sur l'exercice d'environnement : Dans ce cas, possibilité d'afficher par « N° chrono/société » ou par « société/n° chrono »

Sur l'écran de sélection, les critères de recherche sont

- le n° chrono administratif : affichage des tous les n° chrono sélectionnés dans la borne, avec le code journal, le libellé et le montant du débit ou du crédit
- Compte : affichage de tous les numéros chrono contenant le CG, avec le numéro de compte, le code pièce, le libellé écriture et le montant du débit ou du crédit
- Journal : affichage de tous les numéros chrono contenant le journal